

Commune de Molenbeek-Saint-Jean
Service de l'Urbanisme
Rue du Comte de Flandre, 20

B – 1080 BRUXELLES

V/Réf : PU-36451
N/Réf. : AVL/KD/MSJ-2.196/s.585
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue de l'Escaut, 123.
Extension de l'annexe arrière à hauteur de la cave et du troisième étage (régularisation),
remplacement des châssis avant et de la porte.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS.**

En réponse à votre lettre du 3 mars 2016 sous référence, réceptionnée le 7 mars, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 30 mars 2016.

La demande concerne un immeuble de rapport (avant 1932) situé dans la zone de protection de l'ancien magasin et dépôt Besse/Méli sis rue de l'Escaut 122.

Elle vise à régulariser l'extension en façade arrière de l'annexe au niveau de la cave ainsi qu'au niveau du troisième étage.

La CRMS n'émet pas de remarque sur ce volet de la demande mais insiste pour que le RRU soit strictement respecté.

La demande vise également à remplacer en façade avant les châssis en PVC de teinte gris-blanc à l'identique et à remplacer la porte par une porte en PVC. La CRMS n'approuve pas cette intervention et demande de prévoir des châssis en bois ainsi qu'une porte en bois qui s'inspirent des modèles d'origine afin de correspondre à la qualité et au style de l'immeuble.

La Commission constate également que les plans montrent que le versant de la toiture avant serait avancé jusqu'à la corniche. Qu'en est-il ?

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : B.D.U. – D.M.S. : M. H. Lelièvre ; B.D.U. – D.U. : Mme I. Vandencruyce.